



RENETA

Réseau National des Espaces-Test Agricoles

Plan d'action stratégique

2016-2019

RENETA, un réseau
multipartenarial, coopératif
et innovant, au service de
l'installation agricole



Sommaire

1. Contexte et objectifs	2
2. Orientations stratégiques et axes de travail	3
Axe 1. Défendre et promouvoir les Espaces-Test Agricoles et RENETA	3
<i>Axe 1.1. Représentation politique et plaidoyer.....</i>	<i>3</i>
<i>Axe 1.2. Communication externe.....</i>	<i>4</i>
Axe 2. Co-construire et innover pour renforcer les dynamiques locales existantes.....	4
<i>Axe 2.1. Echanges, mutualisation et capitalisation</i>	<i>4</i>
<i>Axe 2.2. Recherche-action.....</i>	<i>5</i>
<i>Axe 2.3. Suivi des effets directs et indirects des espaces-test agricoles</i>	<i>5</i>
Axe 3. Conforter et consolider le réseau national des espaces-test agricoles et ses membres.....	6
<i>Axe 3.1. Organisation et fonctionnement du réseau national.....</i>	<i>6</i>
<i>Axe 3.2 Renforcement des espaces-test agricoles.....</i>	<i>6</i>
<i>Axe 3.3 Développement des partenariats.....</i>	<i>8</i>
Axe 4. Accompagner les projets émergents et l'essaimage d'espaces-test agricoles et harmoniser les dispositifs d'accompagnement à l'échelle territoriale	8
Annexe. Charte du Réseau National des Espaces-Test Agricoles.....	10

1. Contexte et objectifs

De multiples évolutions sont à l'œuvre ces dernières années dans le paysage de l'installation agricole, dont les espaces-test agricoles représentent une des formes innovantes.

Adoption de la nouvelle loi d'avenir agricole à l'automne 2014, mise en place d'une nouvelle programmation européenne (2014-2020), adoption de la réforme territoriale en 2015... autant d'éléments de contexte qui impactent directement le fonctionnement des espaces-test agricoles et dont nous devons impérativement tenir compte.

A cela s'ajoute une évolution interne du réseau, avec des adhérents de plus en plus nombreux, présentant une diversité toujours plus importante, et porteurs de problématiques nouvelles, mais aussi l'adoption d'une nouvelle Charte en 2015.

Les espaces-test agricoles sont donc aujourd'hui en plein développement, ce qui pose des questions en termes de consolidation et de pérennisation, dans un contexte institutionnel et financier incertain.

Les espaces-test agricoles et le RENETA doivent tenir compte de ces évolutions du contexte, tant externe qu'interne, afin de continuer à innover et à apporter des réponses pertinentes aux problématiques de l'installation. Comment maintenir la dynamique d'expérimentation et de transformation sociale dans laquelle s'inscrivent les espaces-test agricoles, tout en la sécurisant par un cadre dont il est nécessaire de repréciser et/ou de redéfinir les contours ? Quelles plus-values apportons-nous à la création d'activité en milieu rural ? Quel(s) type(s) d'agriculture(s) souhaitons-nous promouvoir ? Quelles alliances souhaitons-nous créer ? Quelle stratégie financière souhaitons-nous adopter pour nous permettre d'atteindre nos objectifs ?

Pour répondre à ces questions et prendre en compte les évolutions du contexte dans lequel s'inscrivent les actions du RENETA et de ses membres, il a été décidé de doter le réseau d'un plan d'action stratégique 2016-2019.

Ce plan d'action stratégique est avant tout un outil pour faire vivre la Charte du réseau (*cf. Annexe*). Il présente les moyens d'actions définis par les membres pour aboutir aux objectifs que nous nous sommes fixés. Il ne s'agit pas d'un cadre rigide, mais d'un outil qui permette de préserver la souplesse et la réactivité du réseau.

Le plan d'action stratégique 2016-2019 prend appui sur le plan stratégique 2013-2015. Les différents travaux préparatoires menés au cours des derniers mois ont en effet souligné la pertinence du précédent plan stratégique, et la nécessité de que ce nouveau plan d'action stratégique s'inscrive dans la continuité du précédent.

2. Orientations stratégiques et axes de travail

Constitué le 12 mars 2012, le Réseau National des Espaces-Test Agricoles (RENETA) a pour missions principales :

- l'échange de pratiques entre ses membres ;
- l'identification et la représentation de l'expérience de ses membres en matière d'accompagnement à l'installation, par le test d'activité, dans un objectif de développement de partenariats ;
- l'accompagnement de projets émergents d'espaces-test et la recherche de complémentarité territoriale des dispositifs d'accompagnement ;
- la mise en œuvre de projets collectifs, incluant la construction d'outils de travail en commun (capitalisation, évaluation, études techniques).

Afin de remplir au mieux ces missions, et dans la continuité de ce qui a été fait dans le cadre du précédent plan stratégique, les 3 prochaines années (2016-2019) doivent permettre au RENETA et à ses membres de renforcer leur action autour des 4 axes suivants :

- Axe 1. Défendre et promouvoir les Espaces-Test Agricoles et RENETA
- Axe 2. Co-construire et innover pour renforcer les dynamiques locales existantes
- Axe 3. Conforter et consolider le réseau national des espaces-test agricoles et ses membres
- Axe 4. Accompagner les projets émergents et l'essaimage d'espaces-test agricoles et harmoniser les dispositifs d'accompagnement à l'échelle territoriale

Axe 1. Défendre et promouvoir les Espaces-Test Agricoles et RENETA

Il s'agit ici principalement de valoriser les espaces-test agricoles et le RENETA « vers l'extérieur », auprès de structures non membres et de partenaires institutionnels, notamment dans les domaines de l'agriculture, du développement économique et de l'emploi.² sous-axes de travail ont été identifiés.

Axe 1.1. Représentation politique et plaidoyer

Les actions de plaidoyer du RENETA doivent permettre de lever les freins au développement et au fonctionnement des espaces-test agricoles.

Elles sont menées tant au niveau national (Ministère de l'agriculture, Ministère de l'économie, Comité National Installation Transmission, Association des Régions de France...) qu'au niveau des territoires (Conseils Régionaux, Comité Régionaux Installation Transmission, Chambres d'agriculture...), en fonction des problématiques abordées.

Une bonne coordination entre le RENETA et les espaces-test agricoles membres du réseau est nécessaire pour mener à bien ce travail.

En termes de contenu, la Charte du réseau est la principale référence à laquelle nous devons nous référer dans le cadre de ces actions.

Il s'agit (i) de valoriser les espaces-test agricoles, en montrant notamment que ce sont des laboratoires d'innovations, mais également (ii) de valoriser l'installation agricole, en lien notamment avec les problématiques de gouvernance alimentaire locale (quelle place des espaces-test agricoles dans les systèmes alimentaires territorialisés ?), ou avec la formation professionnelle.

Il sera nécessaire, pour cela, de créer ou de renforcer les alliances pertinentes avec des acteurs impliqués dans l'installation agricole, sans se limiter aux espaces-test agricoles.

Le travail de plaidoyer sera conforté par la réalisation d'études (en lien notamment avec l'Observatoire des espaces-test – *cf. ci-après*) et de publications.

Axe 1.2. Communication externe

La communication sur le test d'activité et sur les espaces-test agricoles est nécessaire, tant au niveau local qu'au niveau national, pour différentes raisons : obtenir une meilleure reconnaissance par les politiques et les bailleurs ; devenir une référence qui permettra de renvoyer les sollicitations aux membres ; valoriser le métier d'agriculteur (et le salariat agricole) ; faire s'engager des citoyens dans, ou en faveur, de l'agriculture (en partenariat avec des acteurs comme le réseau InPACT ou le mouvement Terre de Liens).

Le RENETA est une structure « apolitique », dans laquelle toutes les sensibilités doivent pouvoir être représentées, pour peu qu'elles respectent la Charte du RENETA. Les actions de communication du RENETA doivent prendre en compte ce souci d'ouverture.

La communication du réseau doit s'appuyer sur ce que font les membres. Communiquer sur le réseau, c'est communiquer sur les membres, et en particulier ce qu'ils réalisent ensemble. Une bonne coordination est donc nécessaire entre le réseau et ses membres, mais aussi entre les espaces-test agricoles.

Les actions de communication prennent des formes variées :

- mise en place et animation d'un site internet, avec une entrée « grand public » et une entrée réservée aux membres du réseau ;
- réalisation de publications (plaquettes, ouvrages, fiches techniques, fiches d'expériences, vidéos, etc.) qui pourront venir alimenter le site internet ;
- représentation extérieure lors de manifestations, conférences, forum, etc.

Elles s'adressent à différents publics : porteurs de projet, acteurs de l'installation agricole et de l'économie sociale et solidaire, collectivités territoriales, bailleurs de fonds, etc.

Les membres du réseau sont incités à afficher leur appartenance au RENETA dans leurs outils de communication.

Axe 2. Co-construire et innover pour renforcer les dynamiques locales existantes

Les espaces-test agricoles sont des dispositifs innovants. Lorsqu'ils sont confrontés à des points de blocages, il n'existe généralement pas de solution « clé en main » adaptée à leur problème. Il est donc nécessaire d'innover pour continuer à avancer, en mutualisant les solutions trouvées par les uns et les autres, en capitalisant les outils créés sur chaque territoire, et en construisant des réponses adaptées aux questions qui se posent.

Axe 2.1. Echanges, mutualisation et capitalisation

Les espaces-test agricoles sont porteurs d'expertises : chacun a développé des solutions face à certaines difficultés qu'il a rencontrées, chacun a trouvé des réponses à des questions qu'il s'est posées. L'une des principales missions du RENETA est de permettre à chacun de profiter de cette richesse présente dans le réseau.

Il s'agit donc de favoriser les échanges, la mutualisation et la capitalisation, de manière transversale, par :

- la mise en place de listes de diffusion par email ;
- la réalisation de capitalisations thématiques ;
- le développement de l'accès membre du site internet du RENETA ;
- l'organisation des Rencontres Nationales du réseau (1 fois par an) ;
- l'organisation de formations et de journées d'échanges d'expériences...

Axe 2.2. Recherche-action

La recherche de solutions innovantes passe par la mise en place de dynamiques de recherche-action, à travers la constitution de Groupes de Travail prospectifs qui s'appuient à la fois sur les connaissances construites au sein du réseau, et sur des expertises externes.

Les thématiques de travail émergent des attentes et des besoins du réseau, en fonction des problématiques rencontrées ou des questionnements qui se posent. Pour exemple, voici quelques thématiques de travail déjà identifiées :

- les modèles économiques des espaces-test : investissements, fonctionnement, pérennité et place des financements publics ;
- l'articulation et la complémentarité des espaces-test avec les autres aides à la l'installation ;
- la gouvernance alimentaire locale, les systèmes alimentaires territorialisés ;
- le lien espaces-test agricole et collectivités ;
- le test et l'installation en coopératives d'activités ;
- la formation et le transfert des savoirs en phase de test, et la place du test dans l'obtention de la capacité professionnelle agricole...

Un groupe de travail doit avoir un objectif de rendu, à une échéance donnée. Il fonctionne en respectant les principes suivant :

- chaque groupe est (co)animé par un ou plusieurs praticiens d'espace-test ;
- l'implication dans un groupe de travail est volontaire. Une représentation des différents territoires pourrait être souhaitable. Pour favoriser l'implication du plus grand nombre, une information régulière est faite à l'ensemble du réseau sur les groupes de travail en fonctionnement, leurs objectifs et leurs réalisations ;
- les groupes de travail sont ouverts aux partenaires pertinents ;
- chaque groupe de travail est responsable de la recherche des moyens nécessaires à son fonctionnement. En particulier, la recherche de financements est réalisée en étroite collaboration avec le conseil d'administration du RENETA ;
- la diffusion de l'information produite par chaque groupe de travail se fait progressivement : pendant le temps de production, les ressources sont partagées au sein du groupe de travail. Le livrable final bénéficie à l'ensemble du réseau.

Axe 2.3. Suivi des effets directs et indirects des espaces-test agricoles

Les espaces-test n'ont, pour le moment, pas (ou peu) de retour collectif sur la pertinence du concept. Un observatoire des résultats obtenus par les espaces-test doit être mis en place afin de « mesurer » cette pertinence, tant pour les porteurs de projet que pour les territoires. Il s'agit d'apprécier les résultats directs et induits, quantitatifs et qualitatifs, du développement des espaces-test agricoles : quelle utilité sociale, économique et de développement des espaces-test agricoles ?

Cet observatoire s'appuiera sur les travaux menés depuis 2014 sur la mise en place d'un dispositif d'évaluation des espaces-test. Il s'agira en particulier de voir en quoi ils répondent aux attentes et aux besoins des différents acteurs concernés : porteurs de projet, collectivités, associations de développement agricole et rural, coopératives d'activités, établissements d'enseignement agricoles, partenaires institutionnels...

Les résultats de cet observatoire devront permettre au RENETA de fournir des « bilans » et des outils d'analyse sur le fonctionnement des espaces-test agricoles, et de construire des argumentaires pour communiquer sur leur contribution à la création d'activités et d'emplois en agriculture, aux problématiques alimentaires, aux dynamiques territoriales, à l'évolution des modèles agricoles, etc.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de cet observatoire devront être précisées.

Axe 3. Conforter et consolider le réseau national des espaces-test agricoles et ses membres

Axe 3.1. Organisation et fonctionnement du réseau national

Un réseau équilibré

Le RENETA se veut une structure ouverte à tous les espaces-test, en projet ou en fonctionnement, qui adhèrent à la Charte du réseau.

La structure « RENETA » doit rester légère afin de favoriser une forte implication de ses membres. Il ne s'agit pas, pour le réseau, de faire « à la place » des espaces-test, mais bien de favoriser les échanges entre les membres. Le mode de gouvernance doit donc être construit dans ce but. Nous ne voulons pas créer une nouvelle « tête de réseau » déconnectée de sa base, mais plutôt une coopération inter espaces-test transversale, en étoile et non descendante.

Mais les évolutions du contexte, tant externe qu'interne, nous obligent à repenser notre organisation. Il faut en particulier réfléchir à l'animation des dynamiques d'organisation régionale qui voient le jour sur l'ensemble du territoire. Comment le RENETA peut-il s'organiser pour répondre à cette dynamique ? Quel rôle doit-il jouer ?

Il est également important de réfléchir à l'implication des personnes qui sont sorties de test. Quel rôle peuvent-elles jouer dans le fonctionnement du RENETA ?

Des échanges développés

Le RENETA a avant tout été construit comme un réseau d'échanges d'expériences. La densité de ces échanges fait le réseau. Ils renforcent et favorisent l'appartenance à RENETA.

Il est donc essentiel de favoriser le développement de ces échanges, et renforcer le lien entre les espaces-test membres du RENETA. Plusieurs outils ont été ou devront être mis en place pour cela :

- un bulletin d'informations destiné aux membres;
- des listes de diffusion par email ;
- un accès réservé aux membres sur le site internet du RENETA ;
- l'organisation des Rencontres Nationales du réseau (1 fois par an) ;
- l'organisation de formations et de journées d'échanges d'expériences...

Un modèle économique consolidé

La pérennité du réseau dépend de sa capacité à générer des ressources qui lui permettront de fonctionner. Le modèle économique du RENETA doit donc être consolidé (sur les plans juridique, financier et salarial). Il doit reposer à la fois sur des contributions (publiques et privées), qui sont une forme de reconnaissance de son utilité sociale, et sur de l'autofinancement, en valorisant notamment les savoirs et ressources accumulés dans le réseau.

Axe 3.2 Renforcement des espaces-test agricoles

Mise en place d'un accompagnement des espaces-test en fonctionnement

Au cours des dernières années, le RENETA a développé une démarche d'appui au développement de nouveaux espaces-test agricoles, basée sur un principe de compagnonnage.

Mais ce besoin d'accompagnement ne se limite pas aux espaces-test en projet. Les espaces-test en fonctionnement soulignent le besoin d'évoluer dans leurs pratiques, dans leur organisation, dans leurs modes de fonctionnement. Un accompagnement par les pairs, sur un principe de compagnonnage, pourrait permettre de répondre à ces besoins.

Pour cela, le RENETA souhaite mettre en place un compagnonnage à destination des espaces-test en fonctionnement, qui sera basé sur la démarche d'évaluation développée depuis 2014, selon une logique d'évaluation croisée. Il s'agit de rentrer dans une démarche de progrès.

Pour compléter cet accompagnement des espaces-test en fonctionnement, le RENETA propose d'appuyer ses membres dans la prévention des difficultés liées à la gestion des ressources humaines. Il n'est en effet pas rare que les praticiens d'espaces-test se retrouvent dans des situations compliquées (surcharges de travail, difficultés à se positionner...). La formation (des salariés et des employeurs), les échanges d'expériences, ou encore la médiation, sont des outils qui peuvent être mobilisés pour prévenir ces problématiques.

Développement de formations à destination des acteurs d'espaces-test

Le métier d'animateur / coordinateur / directeur / gérant d'espace-test est un métier « nouveau » qui nécessite des compétences variées. De la même manière, les paysans tuteurs qui accompagnent les porteurs de projet ont parfois besoin de renforcer leurs compétences pédagogiques.

Afin d'appuyer ces acteurs qui interviennent dans les espaces-test, le RENETA propose :

- d'identifier, recenser et diffuser les formations organisées dans le réseau ou par des partenaires, et qui pourraient intéresser les acteurs des espaces-test ;
- d'intégrer dans les différents temps de regroupement des temps d'analyse de pratiques ;
- d'organiser des formations spécifiques, en lien avec nos partenaires.

Un groupe de travail « Formation des acteurs d'espaces-test » est mis en place pour animer cette dynamique.

Création d'un fonds d'appui au développement et au fonctionnement des espaces-test agricoles

Les espaces-test agricoles ont besoin de financements pour investir dans du matériel, mais aussi pour couvrir les frais de fonctionnement et d'animation. Ils peuvent également rencontrer, ponctuellement, des difficultés financières.

Pour répondre à cette problématique, le RENETA souhaite développer un fonds d'appui, en partenariat avec des acteurs compétents.

Une étude d'opportunité et de faisabilité sera réalisée afin de (i) mieux connaître les besoins et les attentes des espaces-test vis-à-vis de cet outil, (ii) identifier des partenaires potentiels, et (iii) modéliser différents scénarios de mise en œuvre.

Réalisation de négociations collectives

Collectivement, les espaces-test ont plus de poids qu'individuellement. Il semble donc pertinent de profiter de la dimension collective du réseau pour négocier avec des fournisseurs de services (assurances ou banques par exemple) ou de matériel (serres par exemple).

Le travail réalisé avec Ecocert sur la labellisation Bio est un exemple sur lequel nous pouvons nous appuyer.

Axe 3.3 Développement des partenariats

Pour mener à bien ce plan d'action stratégique, le RENETA doit pouvoir s'appuyer sur des partenaires pertinents.

Certains adhèrent au réseau en tant que membres associés, et d'autres ne le souhaitent pas. Dans tous les cas, il est nécessaire de réfléchir à comment améliorer les relations avec ces partenaires, et comment mettre en place des actions concrètes ensemble. Il ne s'agit pas d'être partenaires pour dire que l'on est partenaires, mais bien pour construire des actions communes. Des modalités de « concrétisation » des partenariats devront être élaborées.

Par ailleurs, la dimension internationale doit également être développée. Le test d'activité en agriculture commence à émerger dans plusieurs pays d'Europe. Il est important que le RENETA puisse travailler avec les acteurs européens, voir internationaux, impliqués sur le sujet.

Axe 4. Accompagner les projets émergents et l'essaimage d'espaces-test agricoles et harmoniser les dispositifs d'accompagnement à l'échelle territoriale

Les projets d'espaces-test agricoles sont de plus en plus nombreux. Afin de faciliter le développement de nouveaux espaces-test et de faire bénéficier chaque projet de l'expérience accumulée dans le réseau, le RENETA accompagne les structures porteuses dans la construction d'une réponse spécifique à leur projet, en s'inspirant de la diversité des systèmes existants au sein du réseau et de l'expertise des praticiens.

Il ne s'agit pas de développer des espaces-test agricoles selon un modèle type, mais bien d'accompagner les projets afin qu'ils développent des réponses adaptées aux contextes et enjeux territoriaux dans lesquels ils s'inscrivent.

Cet accompagnement a également pour objectif de rechercher la complémentarité entre les différents espaces-test au niveau du territoire. Les risques de « concurrence » entre les structures sont en effet réels, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de RENETA. Il est donc nécessaire de travailler avec les différents acteurs, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle régionale, pour éviter une concurrence stérile.

Il s'agit enfin d'accompagner les espaces-test dans le respect de la Charte du réseau, dans une démarche de progrès.

Le RENETA a donc développé une démarche d'accompagnement à géométrie variable visant à répondre au mieux aux besoins et aux attentes des différents projets d'espaces-test. Cet accompagnement comprend 3 modalités complémentaires en fonction des besoins :

- la réalisation de formations sur **les fondamentaux du test d'activité agricole et des espaces-test** : à destination des structures qui en sont au début de leur réflexion sur le montage d'un espace-test agricole, ou qui souhaitent mobiliser des partenaires autour de leur projet, la formation « Mettre en place un espace-test agricole » vise à apporter une information générale sur le concept d'espace-test agricole, ainsi que sur le RENETA et ses membres ;
- la réalisation d'**études de faisabilité** : ces études ont pour objectif de rechercher les conditions et les solutions localement adaptées à la mise en place d'un espace-test agricole. Elles sont réalisées par des praticiens membres du réseau, et peuvent se faire en amont ou en parallèle d'une phase de compagnonnage ;
- l'**accompagnement au démarrage et au développement d'un espace-test agricole** : il s'agit d'un accompagnement personnalisé, sur la durée, des projets de

création d'espace-test, cherchant à répondre aux questionnements tout au long du processus. Il peut être complété par la formation approfondie « Gérer un espace-test agricole ».

La démarche d'accompagnement repose sur l'implication des praticiens d'espaces-test agricoles en fonctionnement. La diversité des membres du réseau permet ainsi d'apporter des réponses adaptées à chaque contexte.

Pour coordonner la mise en œuvre de cette démarche d'accompagnement et renforcer les compétences des praticiens d'espaces-test impliqués, le RENETA met en un groupe de travail appelé « Compagnonnage ». Ce groupe est constitué des animateurs d'espaces-test impliqués dans des accompagnements.

Il reçoit les demandes d'accompagnement et gère les accompagnements en cours, il développe des outils permettant de renforcer la qualité de la démarche d'accompagnement (Foire aux Questions sur le site internet, modules de formation, publications, kit des ressources de base à destination des espaces-test qui démarrent, etc.), il organise des temps de formation et de mutualisation à destination des praticiens impliqués dans l'accompagnement.

Les informations et les outils capitalisés ou développés dans le cadre du réseau sont progressivement mis à disposition des espaces-test en projet. Les modalités de mise à disposition devront être formalisées rapidement.



Annexe. Charte du Réseau National des Espaces-Test Agricoles

Préambule

Dans un contexte de diminution du nombre d'actifs agricoles, le test d'activité, outil innovant au croisement de l'agriculture et de l'économie sociale et solidaire, participe au renouvellement des générations d'agriculteurs et encourage la création d'activité agricole professionnelle progressive.

Dans un réseau où la diversité des formes d'espaces-test garantit leur adaptation aux contextes locaux de leur développement, la Charte constitue l'élément fédérateur des membres du RENETA.

En la signant, les membres du RENETA se reconnaissent dans cette Charte et s'engagent à mettre en œuvre les principes, méthodes et objectifs qui y sont énoncés.

I. Missions et valeurs du Réseau National des Espaces-Test Agricoles

Les membres du Réseau National des Espaces-Test Agricoles se reconnaissent dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire. Ils s'engagent dans une démarche de réciprocité, de coopération et de mutualisation.

Le Réseau National des Espaces-Test Agricoles a pour objet :

- l'échange de pratiques entre ses membres ;
- la représentation, l'information et la communication sur la notion de test d'activité et d'espaces-test agricoles ainsi que sur l'expérience de ses membres en matière d'accompagnement à l'installation, dans un objectif de reconnaissance et de développement de partenariats ;
- la valorisation de la diversité des espaces-test agricoles qui le composent, afin de montrer qu'il n'y a pas de modèle type, mais bien une diversité d'espaces-test adaptés à leur territoire ;
- la valorisation des formes d'innovation sociales inhérentes à la mise en place d'un espace-test agricole ;
- l'accompagnement de projets émergents d'espaces-test agricoles et l'harmonisation territoriale des dispositifs d'accompagnement ;
- la mise en œuvre de projets collectifs, incluant la construction d'outils de travail en commun (capitalisation, évaluation, études techniques).

Les Espaces-Test Agricoles membres du réseau sont des outils au service :

- de porteurs de projets souhaitant tester ou créer une activité agricole professionnelle ou une activité en lien avec la production agricole ;
- d'agricultures respectueuses de l'Homme et de l'environnement, et ancrées dans leur territoire ;
- de l'installation progressive en agriculture ;
- du renforcement de la coopération entre les projets agricoles ;

- de l'animation des dynamiques territoriales ;
- d'un renouvellement des formes d'exercice du métier d'agriculteur.

II. Définition des termes

Le **test d'activité** s'inscrit dans un parcours de création progressive d'activité. Il définit le moyen pour une (ou des) personne(s) de développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, sur une durée limitée, dans un cadre limitant et échelonnant la prise de risque, afin d'évaluer le projet et soi-même, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet.

L'espace-test agricole désigne une entité fonctionnelle, coordonnée, réunissant l'ensemble des conditions nécessaires au test d'activité. Il a comme fonctions fondamentales la mise à disposition :

- d'un cadre légal d'exercice du test d'activité permettant l'autonomie de la personne – fonction « couveuse » ;
- de moyens de production (foncier, matériel, bâtiments...) – fonction « pépinière » ;
- d'un dispositif d'accompagnement et de suivi, multiforme – fonction « accompagnement ».

Pour mener à bien ses missions, l'espace-test agricole est animé et coordonné dans une logique d'ouverture, d'ancrage territorial et de partenariat – fonction « animation-coordination ».

Le **lieu test** désigne un lieu physique, support temporaire ou permanent à des tests d'activité.

III. Principes de fonctionnement d'un espace-test membre du Réseau

Pour intégrer le Réseau National des Espaces-Test Agricoles, un espace-test doit :

- **prendre en compte la diversité des parcours** des porteurs de projets, **et des projets**, en proposant une palette d'outils et de dispositifs souples s'adaptant au mieux aux besoins des porteurs de projets (multiplicité des modalités d'accompagnement, des formes de mises à disposition de matériel...) ;
- **veiller à la prise en compte du parcours personnel et professionnel** du porteur de projet dans sa globalité, en amont et en aval du test, en lien avec la formation, la qualification agricole et les dispositifs d'aide à l'installation, et ce, par la mobilisation d'un réseau large d'acteurs intégrant en particulier un dispositif de tutorat par des professionnels du territoire, agriculteurs ou acteurs d'un secteur en lien avec les projets des personnes ;
- **travailler dans le sens de l'autonomie de la personne**, en donnant aux porteurs de projet les moyens et outils permettant de faire des choix quant à leur projet d'installation, et d'évaluer par eux-mêmes la viabilité et la vivabilité de leur projet ;
- **permettre le « droit à l'erreur » et le droit à la réorientation ou au réajustement pour les porteurs de projet**, et donc assurer un filet de sécurité et une réversibilité du projet en cours ou en sortie de test ;
- **garantir que le test d'activité reste un service non lucratif relevant de l'ESS** ;
- **garantir un cadre permettant de se tester et non d'« être testé »**. En ce sens, un espace-test doit être un dispositif permettant aux porteurs de projet de tester leur activité et son contexte, et non pas d'être un sas de sélection des personnes en amont de la création d'activité ;

- **favoriser la transmission des savoirs**, des compétences, et des pratiques, et être un outil d'intégration dans un réseau local et dans la profession agricole, permettant d'inviter les porteurs de projet à développer des relations de coopération ;
- **proposer au porteur de projet un cadre explicite de mise en œuvre du test**, en amont de l'entrée en test, précisant les engagements réciproques et les modalités de mise à disposition des conditions nécessaires à l'exercice du test (fonctions couveuse, pépinière et accompagnement) ;
- **s'adapter au contexte territorial** (contexte agricole, dynamique territoriale, emploi, demande locale, acteurs et partenaires...), et identifier les services rendus au territoire, en contribuant notamment à l'évolution des pratiques agricoles et aux dynamiques sociales.